

Succession biens et cles maison

Par Matto, le 14/10/2018 à 23:55

Bonjour a tous.

Je vous ecris a propos de la succession de mon pere. Il vient de deceder et je me trouve a le etranger sans pouvoir rentrer avant une semaine.

J ai laisse dans sa maison ma chambre d enfant, qui est encore pleine de mes affaires avec de grandes vapeurs sentimentales. Vu que nous sommes trois enfants et que I un de mes freres ne s entend avec personne et a pourtant les cles de la maison, j ai peur qu il s en empare ou, s il ne le fait pas, que mes biens soient inclus dans les biens de la maison. Ai-je une possibilite de prouver un vol dans ma chambre ou de prouver que ses biens m appartiennent, s ils s y trouvent encore ?

Et j en viens a ma deuxieme question : n est-ce pas le notaire qui doit recevoir les cles et non un des enfants, pour s assurer que rien n est justement vole ? Que faire si c est le cas ?

Je vous remercie d avance pour vos reponses.

Par morobar, le 15/10/2018 à 08:40

Bonjour,

Non pour la seconde question.

Il peut être nécessaire d'effectuer un déménagement ou des interventions de sauvegarde, ou opérations administratives courantes.

Pour la première question, tout le contenu de la maison est censé jusqu'à preuve du contraire,

appartenir au résident des lieux.			